

## Règlement UT3C 2019

**Art1** : L'UT3C est organisée par le service des sports de l'UTT en partenariat avec l'Association Sportive UTT et le TOS Athlétisme.

**Art2** : Le départ à lieu samedi 18 mai 2019 à 9h00 pour le footing du cœur et 10h pour le 10 km sur le parking devant la Halle Sportive UTT. Les athlètes devront parcourir 4 tours d'un circuit de 2,5 km.

**Art3** : L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés à partir de Cadet (né en 2003 et avant). Toute inscription doit être accompagnée d'une photocopie de la licence en cours de validité (pour les licenciés à FFA, UFOLEP, FSGT, FSCF, FFCO, FFPM, FF TRI ou UNSS dans la mesure où l'inscription est réalisée par l'établissement scolaire) ou **d'un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés.**

**Art4** : Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (hormis médical). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Art5** : Le dossard devra être porté sur le devant du maillot, pendant toute la course, et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Interdiction de masquer tout ou partie du dossard et/ou de le découper. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

**Art6** : Les dossards seront à retirer la veille au service des sports de l'UTT à la halle sportive de 13h00 à 19h00 ou sur place le samedi 18 mai 2019 à partir de 8h00 à la Halle Sportive de l'UTT. Inscription possible le jour même à partir de 8h00 et jusqu'à 9h30.

**Art7** : Sécurité parcours : le parcours est protégé par des signaleurs. Un poste de secours se tiendra au niveau de la zone de départ et arrivée. Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout(e) concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Les participants disposent d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

**Art8** : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés hors bénévoles de la course sont formellement interdits sur le parcours.

**Art9** : Pour l'épreuve, des classements scratch homme/femme ainsi que étudiant/étudiante et entreprises seront édités. Le classement par entreprise sera établi en fonction des trois meilleurs temps d'une même entreprise. Il sera possible de former plusieurs équipes.

**Art10** : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, l'arrêté préfectorale ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

**Art11** : Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses en s'inscrivant. Et s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

**Art12** : Les coureurs autorisent l'organisation ainsi que les ayants droits (médias, partenaires...) à utiliser les images fixes audiovisuelles prises à l'occasion de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

**Art13** : L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF et de GROUPAMA. Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols, dégradations d'équipements susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation et en particulier dans les locaux mis à la disposition des concurrents. En complément, il est vivement conseillé à chaque participant de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur assureur.

